

VOLET LOCAL DE CE PACTE ENVIRONNEMENTAL

proposé par Portes de l'Essonne Environnement et Essonne Nature Environnement,
aux candidats aux élections municipales de mars 2014

Les prescriptions générales du Pacte environnemental municipal pour l'Essonne s'accompagnent d'engagements spécifiques des candidats au service du développement durable et de la démocratie au sein de la Communauté d'agglomération Les Portes de l'Essonne (CALPE).

Le cadre de vie et la santé des habitants des communes de la CALPE

Les candidats s'engagent à :

- réaliser ou actualiser un agenda 21 local, conciliant protection de l'environnement, action sociale et dynamique économique,
- entreprendre la politique d'aménagement du territoire pour un urbanisme respectueux du patrimoine ancien et de la biodiversité, qui ne construit pas la ville sur la ville en densifiant de façon démesurée des secteurs déjà très densifiés, mettre les projets en cohérence avec les véritables besoins des habitants,
- travailler à une nouvelle urbanité tout en redynamisant et réhabilitant le centre historique de la ville, les quartiers en difficulté, moderniser le parc de logements afin de répondre aux exigences environnementales, respecter la règle des 3 tiers bâtis dans tout nouveau programme de construction,
- valoriser sans cesse les patrimoines historiques, naturels, bâtis, culturels et économiques,
- créer une véritable maison des associations et des lieux de vie sociétale,
- développer et restaurer les services publics de proximité,
- recourir systématiquement à l'enfouissement des réseaux lors des chantiers de rénovation de la voirie, sous réserve d'un coût de réalisation raisonnable,
- développer ou installer la fibre optique et le très haut débit là où cela n'existe pas encore de telle manière à couvrir l'ensemble du territoire au cours du mandat,

- remettre en chantier un plan de circulation de la commune en étroite collaboration avec la population et les associations, sans oublier les communes avoisinantes,
- créer des zones de circulations apaisées dans les quartiers à forte densité scolaire,
- créer un circuit touristique balisé, afin de faire connaître l'histoire du territoire, associé à un circuit de randonnée en liaison avec les communes avoisinantes,
- créer ou développer les circulations douces en liaison avec les communes avoisinantes,
- optimiser le réseau des transports en commun au moyen d'un maillage plus dense de bus et de navettes intra-municipales et intra-communautaires,
- obtenir, puis maintenir, une meilleure desserte ferroviaire tant sur la ligne C du RER rénovée que sur le futur Tram-train Massy-Evry prolongé jusqu'à Versailles, le tramway T7, le futur prolongement de la ligne de métro 14, et toute autre liaison envisagée par le STIF,

- mettre tout en œuvre pour le maintien du couvre-feu nocturne à Orly, du décret de 1994 sur le plafonnement limitant à environ 200 000 mouvements par an le trafic et à 250 000 les créneaux horaires attribuables, et veiller à leur stricte application,

- entretenir véritablement les espaces verts publics sans pesticide,
- mettre en valeur les espaces verts, les promenades le long des rivières, et les développer,
- constituer et entretenir la trame verte et bleue, constituée des réservoirs de biodiversité et des corridors qui les relient à l'échelle communale mais aussi à celle de la communauté d'agglomération,

- mettre en place un plan municipal d'efficacité énergétique, de réduction carbone, de pollution minimale voire nulle dans l'idéal, de transition écologique, ou renforcer l'existant,
- mettre en place une politique de gestion de l'eau et des déchets économes pour la terre, ou renforcer l'existante,

- lutter contre tous les types de nuisances en créant notamment un service municipal *ad'hoc* qui réexaminerait tous les règlements municipaux afin de les réactualiser et de les faire réellement appliquer,
- intégrer des produits biologiques (alimentaires et ménagers) dans la restauration municipale et scolaire, privilégier les circuits courts et la proximité des fournisseurs,
- contrôler les installations ayant des conséquences sur la santé des habitants, publier leur localisation.

Une intercommunalité au service du développement durable, qu'elle relève de la CALPE ou de toute autre structure intercommunale

Les candidats s'engagent à :

- mettre en oeuvre ou intégrer un schéma de cohérence territoriale (SCOT), préalable à toute poursuite du projet de territoire,
- travailler à une intégration rapide de Savigny-sur-Orge dans le contrat de développement territorial (CDT) du Grand Orly,
- développer volontairement un avant-projet de PLUI bien que les dispositions législatives ne soient pas encore adoptées, et, en l'absence, travailler à un projet d'agenda 21 communautaire,
- développer prioritairement l'économie sociale, plaçant l'humain au centre de l'économie, et l'économie circulaire, fondée sur une utilisation plus efficace des ressources,
- faire de l'intercommunalité un levier d'actions de solidarité et de développement économique généralisé à l'ensemble du territoire,
- créer une charte des zones d'activité reposant sur l'éco-aménagement,
- mutualiser les moyens communautaires au maximum pour favoriser les économies.

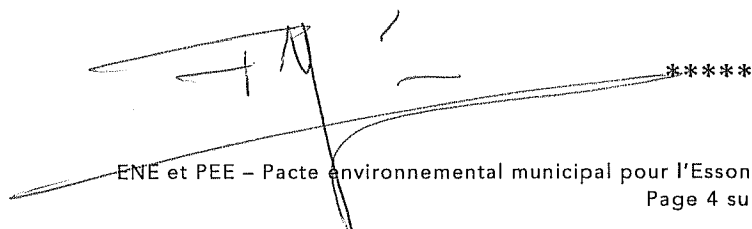
Une démocratie exemplaire

Les candidats s'engagent à :

- mettre en place un open data généralisé des données publiques municipales et communautaires,
- constituer une charte éthique des élus municipaux et communautaires,
- créer des services municipaux et communautaires de la démocratie participative,
- développer les réunions extra-municipales ouvertes aux associations, multiplier les réunions des commissions des services publics locaux,
- créer un observatoire ou conseil de développement et de veille environnementale à l'échelon communautaire avec les associations environnementales de protection du cadre et de la qualité de vie.

Mlle, ~~Mme~~, M. François Garcia....., candidat tête de ^{la} liste ~~Pour Athis-Mons, pour vous (PS-EELV)~~ à Athis-Mons..... adhère à ce **Pacte environnemental municipal pour l'Essonne et à son volet local. Je m'engage à mettre en oeuvre un maximum des prescriptions énoncées ci-dessus durant l'exercice de mon mandat municipal et communautaire 2014-2020.**

Le 17/03..... 2014

 *****